

Code de conduite



Club de natation NES Saison 2026-2027



Seul dans son couloir...
Ensemble pour s'entraîner.

Table des matières

Objectif visé	3
Mise en application du code	3
Valeurs du club	3
Raison d'être du Code de conduite	4
Attentes selon les rôles	4
Comportements interdits	10
Discipline et mesures disciplinaires	10
Inclusion et sport sécuritaire	12
Engagement	13
Signature	14

**Dans le but d'alléger la lecture, le masculin est utilisé dans ce document.
Il inclut toutes les personnes, sans distinction de genre ni discrimination.**

1. Objectif visé

La vision de **Natation Edmundston Swimming (NES)** contribue à construire une communauté saine et active en transmettant l'amour du sport, de l'entraînement et du dépassement de soi par la pratique de la natation sportive, en y intégrant des apprentissages liés à la santé physique, mentale et émotionnelle.

Les décisions et actions sont prises de manière à **valoriser la participation** et à **contribuer au mieux-être** de la population d'Edmundston et des régions avoisinantes.

Le Club de Natation Edmundston Swimming a le devoir d'offrir un environnement où tous les individus sont traités avec **respect, équité et dignité**.

Le présent Code de conduite souhaite fournir un énoncé clair des attentes mutuelles procurant l'encadrement nécessaire pour créer et maintenir un tel climat.

2. Mise en application du code

- Le Code de conduite est en vigueur **dès l'inscription** et doit être suivi par tous les nageurs, parents, entraîneurs, bénévoles et administrateurs.
- L'entraîneur-chef, en collaboration avec les entraîneurs adjoints et les membres du Conseil d'administration (CA), s'assure de son respect et peut appliquer des mesures disciplinaires au besoin.
- Le présent Code donne le droit au Club de prendre des mesures disciplinaires envers tout membre (athlète, parent, entraîneur, bénévole, administrateur) qui ne le respecte pas.
- Le code s'applique **en tout temps**, tant au bord de la piscine qu'à l'extérieur (vestiaires, déplacements, événements sociaux, communication par courriel, messagerie texte et réseaux sociaux).
- Toute infraction peut mener à des sanctions allant d'un avertissement verbal à l'expulsion, selon la gravité.

3. Valeurs du club

Le Club NES met de l'avant les valeurs suivantes :

- **Respect** : de soi, des autres, des règles et des installations.
- **Discipline** : dans l'effort, la persévérance et les engagements.
- **Esprit d'équipe** : collaboration, entraide et fierté d'appartenance.
- **Inclusion** : un environnement accueillant et équitable pour tous.
- **Plaisir** : la passion du sport comme moteur de motivation.
- **Dépassement de soi** : progresser et s'améliorer dans le respect de ses capacités.

4 Raison d'être du Code de conduite

Le présent Code de conduite sert de référence commune pour :

- Athlètes
- Entraîneurs
- Parents et tuteurs
- Officiels
- Bénévoles et partenaires

Il vise à :

- Préciser les attentes et responsabilités de chacun.
- Prévenir les conflits et comportements inappropriés
- Protéger tous les membres contre toute forme de harcèlement, intimidation, abus ou discrimination.
- Assurer un cadre propice au développement sportif et personnel.

5. Attentes selon les rôles

5.1 Athlètes

Les athlètes doivent :

- Arriver à l'heure, avec tout l'équipement nécessaire, prêts à s'entraîner ou à compétitionner.
- Suivre les consignes des entraîneurs avec respect, concentration et ouverture.
- Faire preuve de discipline, d'effort et de persévérance, autant à l'entraînement qu'en compétition.
- Encourager leurs coéquipiers, célébrer les réussites collectives et contribuer à un climat d'entraide.
- Adopter une attitude respectueuse envers les entraîneurs, les coéquipiers, les adversaires, les officiels et les spectateurs.
- Respecter les installations, le matériel du Club et celui des autres.
- Éviter tout geste d'intimidation, de violence physique, verbale ou psychologique, ainsi que toute forme de harcèlement.
- Maintenir de saines habitudes de vie (sommeil, hydratation, nutrition).
- Respecter les règles de fonctionnement de leur groupe d'entraînement, participer activement à l'installation et au rangement du matériel.
- Représenter fièrement le Club, en adoptant un comportement qui ne nuit jamais à son image ou à sa réputation.

En tant qu'athlète, je reconnais que la natation vise à m'aider à atteindre mes objectifs personnels.

Je m'engage à fournir un effort maximal, à arriver motivé et disposé à apprendre, avec une attitude positive. Je respecte les consignes de mon entraîneur et je travaille avec lui dans un climat de confiance. J'avise mon entraîneur en cas de douleur, de malaise ou de problème personnel.

Je fais preuve de respect, de discipline et d'esprit d'équipe, que ce soit dans mes réussites ou mes échecs. J'encourage mes coéquipiers et je les traite comme j'aimerais être traité. Je contribue à un climat sain, exempt de violence, d'abus de langage ou d'attitudes irrespectueuses.

L'usage d'alcool, de drogues, de médicaments non prescrits ou de tout stimulant est strictement interdit.

Je respecte les lieux d'entraînement et de compétition, leurs règlements, leurs installations et leur environnement. Je démontre, en tout temps, une conduite digne du Club Natation Edmundston Swimming.

5.2 Entraîneurs

Les entraîneurs s'engagent à :

- Assurer un encadrement sécuritaire, adapté au niveau et à l'âge des nageurs.
- Respecter les normes de Natation NB et de Natation Canada.
- Valoriser l'effort, le progrès et le plaisir, au-delà des résultats.
- Être un modèle d'intégrité, de respect et de professionnalisme.
- Communiquer de manière constructive avec les athlètes, les parents et les collègues.
- Prévenir et dénoncer toute forme de harcèlement, d'abus, de discrimination ou d'intimidation.
- Protéger la confidentialité des informations personnelles des membres.
- Favoriser un climat d'équité, exempt de violence physique, psychologique ou verbale.
- Offrir aux athlètes un environnement sécuritaire, agréable, positif et stimulant.
- Poursuivre activement leur perfectionnement professionnel afin de maintenir leurs compétences à jour et fournir un encadrement de qualité.

En tant qu'entraîneur, je me dois d'être un modèle constant pour mes athlètes, tant sur le plan technique que comportemental, dans l'eau comme à l'extérieur.

Conscient de l'influence que j'exerce sur eux, je place toujours leur bien-être au cœur de mes décisions. J'encourage le développement de l'estime de soi, l'épanouissement personnel et la réussite, peu importe la réalité académique, physique, psychologique ou familiale de chacun.

Je m'engage à discuter ouvertement avec les nageurs de niveau compétitif et leur famille afin de bien comprendre leurs désirs et objectifs. Cela me permet d'adopter une approche adaptée à leurs aspirations, dans un esprit de collaboration. Je respecte les choix de chaque famille, qu'elle voie la natation comme une activité récréative, sportive ou compétitive.

Je veille à ce que chaque nageur puisse se développer de façon harmonieuse, dans le respect de ses capacités. Je traite tous les participants de manière équitable, sans distinction de sexe, d'âge, d'origine, de potentiel sportif, de couleur de peau, d'orientation sexuelle, de religion, de statut économique ou de toute autre condition personnelle.

Je maintiens un environnement respectueux, où aucune forme de violence physique ou psychologique, d'abus de langage ou d'autorité n'est tolérée. Mon comportement doit en tout temps refléter les valeurs du Club. Je m'abstiens de tout commentaire désobligeant envers un athlète, un parent, un autre entraîneur ou un bénévole — que ce soit au bord de la piscine, à l'extérieur ou sur les réseaux sociaux. Aucun propos discriminatoire, ni aucune remarque portant sur le poids ou la performance d'un athlète ne sera toléré.

Dès le début de la saison, je communique clairement les règles, critères et attentes permettant une participation équitable aux entraînements et aux compétitions. Je m'engage à collaborer avec les familles dans les décisions relatives à la formation et au développement des athlètes, toujours dans leur intérêt premier. Je fais preuve de discrétion et de respect de la vie privée dans mes échanges concernant les athlètes, les collègues et les membres du Club.

5.3 Parents et tuteurs

Les parents et tuteurs doivent :

- Soutenir leur enfant avec des encouragements positifs et réalistes.
- Respecter les entraîneurs, officiels, bénévoles et autres parents, même en cas de désaccord.
- S'abstenir d'intervenir durant les entraînements et compétitions (laisser les entraîneurs coacher).
- Favoriser la ponctualité et s'assurer que leur enfant dispose du matériel requis.
- Promouvoir les valeurs de respect, de persévérance et d'esprit sportif à la maison comme au club.
- Respecter les règlements et les politiques du Club, de Natation NB et de Natation Canada.
- Contribuer au bon fonctionnement du Club par l'engagement bénévole lors des compétitions et événements.

En tant que parent, je reconnais que la pratique sportive appartient à mon enfant, selon ses intérêts et ses objectifs personnels.

Je m'assure qu'il se sente valorisé en le félicitant avec des commentaires positifs, mettant l'accent sur l'effort, la persévérance et l'attitude, plutôt que seulement sur la performance.

Je respecte le travail des entraîneurs et leurs décisions. Je comprends qu'ils sont formés pour accompagner le développement sportif et personnel de mon enfant, et je respecte leur espace de travail. Si j'ai des questions concernant les méthodes d'entraînement ou certains choix, je demande une rencontre en dehors des heures de pratique, et sans la présence de mon enfant. Au besoin, je peux aussi discuter avec un membre du conseil d'administration. Si nécessaire, une rencontre formelle pourra être organisée.

Je m'engage à contribuer à un climat sain, respectueux et sécuritaire. Aucune forme de violence physique ou psychologique, ni d'abus de langage envers les entraîneurs, les nageurs, les parents, les officiels ou les membres du CA ne sera tolérée. Les commentaires négatifs ou irrespectueux à l'égard des performances des athlètes, des décisions des entraîneurs ou du travail des bénévoles sont également inacceptables — que ce soit sur le bord de la piscine, à l'extérieur ou sur les réseaux sociaux.

Je respecte les directives et engagements du groupe d'entraînement de mon enfant (nombre de présences, participation aux camps, compétitions, etc.). Je respecte les horaires d'entraînement et de compétition, ainsi que les échéances de paiement. Je m'assure d'être présent aux rencontres de parents organisées par le Club.

Je reconnais que le Club Natation Edmundston Swimming est un organisme sans but lucratif, géré par des parents bénévoles, et que les compétitions représentent une source de revenus essentielle pour son fonctionnement. Je m'engage donc à ce que moi ou un membre de ma famille offre du temps comme bénévole lors de ces événements.

5.4 Officiels

Les officiels doivent :

- Exercer leur rôle avec impartialité, équité et professionnalisme.
- Connaître et appliquer les règlements de Natation NB et de Natation Canada.
- Traiter les athlètes, entraîneurs et parents avec respect et courtoisie.
- Contribuer à créer un climat de compétition sain et équitable.
- Servir de modèle d'intégrité et de respect de l'éthique sportive.
- Prévenir et dénoncer toute forme de harcèlement, d'intimidation ou de comportement irrespectueux observé lors des compétitions.
- Maintenir une attitude positive et constructive, même dans des situations de stress ou de désaccord.

En tant qu'officiel, je suis conscient que mon rôle a une influence directe sur le déroulement des compétitions et sur l'expérience des nageurs.

Je m'engage à appliquer les règles avec rigueur et cohérence, tout en respectant l'esprit sportif. Je demeure impartial dans mes décisions et j'accepte les erreurs humaines possibles, tout en cherchant constamment à améliorer ma pratique.

Je traite tous les participants — athlètes, entraîneurs, bénévoles, parents et collègues officiels — avec respect et courtoisie, peu importe le niveau ou l'enjeu de la compétition. Je m'abstiens de tout commentaire dénigrant ou discriminatoire, que ce soit sur le bord de la piscine ou à l'extérieur.

Je contribue activement à maintenir un environnement sécuritaire et positif, où la priorité est le développement sportif et personnel des nageurs. Je reconnais que mon attitude et mes interventions reflètent les valeurs du Club et influencent directement l'image de la natation dans notre communauté.

5.5 Membres du conseil d'administration, bénévoles et partenaires

Les membres du CA, bénévoles et partenaires doivent :

- Accomplir leurs tâches avec engagement, respect et esprit de collaboration.
- Contribuer activement au succès des activités, projets et événements du Club.
- Favoriser une ambiance accueillante, sécuritaire et inclusive pour l'ensemble des membres.
- Agir en tout temps dans l'intérêt supérieur du Club et de sa communauté.

En tant que membre du conseil d'administration, bénévoles et partenaires, je m'engage à éviter tout conflit d'intérêts. Je me retire de toute discussion ou décision impliquant moi-même ou un de mes proches, directement ou indirectement.

Lors des délibérations et prises de décisions, je privilégie le bien-être collectif du Club, en basant mes choix sur une vision commune, et non sur des intérêts personnels ou familiaux.

Je protège et représente l'image du Club avec intégrité, en défendant ses règlements, politiques et valeurs. Je soutiens les décisions prises collectivement par le conseil d'administration et contribue activement à leur mise en œuvre auprès des membres.

Je m'efforce de communiquer des informations justes, claires et transparentes concernant les opérations, programmes, décisions et dossiers du Club.

Je m'engage à honorer le mandat ou le rôle que j'ai accepté, sauf en cas de force majeure.

Je présente au conseil d'administration tout projet important (ex. : communication, financement, achats) pour approbation avant sa mise en œuvre.

Je respecte en tout temps la confidentialité des discussions, des informations échangées et de la nature sensible de certains dossiers traités dans le cadre de mon engagement avec le Club.

6. Comportements interdits

NES applique une **tolérance zéro** envers :

- L'intimidation, le harcèlement, l'exclusion ou tout comportement discriminatoire, qu'il soit physique, verbal, psychologique ou en ligne.
- Les gestes ou propos violents, irrespectueux, inappropriés ou portant atteinte à la dignité de quiconque.
- La consommation d'alcool, de drogues, de substances interdites ou de stimulants visant la performance, durant les entraînements, compétitions, camps ou autres activités liées au Club.
- Toute conduite qui met en danger la sécurité des nageurs, entraîneurs, bénévoles ou autres participants.
- Toute action pouvant nuire à l'image, à la réputation ou aux valeurs du Club, que ce soit sur le bord de la piscine, à l'extérieur, lors d'événements sociaux ou sur les réseaux sociaux.
- Le non-respect des règlements du Club, de Natation NB ou de Natation Canada, ainsi que des directives des entraîneurs et officiels.
- Le non-respect de la vie privée et de la confidentialité des membres, des collègues ou des informations du Club.

Tout comportement interdit pourra entraîner des mesures disciplinaires, incluant des avertissements, des périodes probatoires, la suspension temporaire ou l'expulsion, selon la gravité et la répétition des infractions.

7. Discipline et mesures disciplinaires

7.1 Principes généraux

- Tout manquement au présent Code entraîne des conséquences proportionnelles à la gravité de la situation.
- Les mesures disciplinaires visent à corriger un comportement, protéger la sécurité des participants et maintenir un climat respectueux et sécuritaire.
- Chaque situation est unique et sera évaluée selon la gravité de l'infraction, l'âge et le développement de l'athlète, ainsi que le contexte.
- Les mesures cherchent à être constructives, éducatives et proportionnées, tout en maintenant l'équité et la sécurité de tous.

7.2 Types d'infractions et sanctions

-  **Niveau 1 - Avertissement (Infractions mineures)** : avertissement verbal ou écrit, excuses, retrait temporaire d'une activité.
-  **Niveau 2 - Avis écrit (Infractions modérées)** : suspension temporaire des entraînements ou compétitions, rencontre obligatoire avec l'entraîneur et/ou le Conseil d'administration.
-  **Niveau 3 - Expulsion (Infractions graves)** : suspension prolongée ou expulsion du Club.

Certains comportements graves (violence, intimidation, gestes dangereux, manque de respect flagrant) peuvent mener directement au Niveau 3.

7.3 Procédure disciplinaire

- **Observation et signalement** : tout incident doit être documenté à l'aide d'un compte rendu d'incident et signalé immédiatement à l'entraîneur-chef ou au Conseil d'administration selon le cas.
- **Évaluation** : la direction du Club, en collaboration avec l'entraîneur-chef et le Conseil d'administration, évalue l'infraction, recueille les informations et détermine les actions appropriées.
- **Communication** : les parties concernées (athlète, parent, entraîneur ou membre du Club) sont informées de la nature de l'infraction et des mesures envisagées.
- **Application de mesures** : selon la gravité, les mesures peuvent inclure :
 - Avertissement verbal ou écrit
 - Rencontre corrective et suivi avec l'entraîneur ou le Conseil
 - Période probatoire ou suspension temporaire
 - Retrait de participation à certaines activités
 - Expulsion du Club, si les autres mesures sont insuffisantes ou en cas d'infraction grave

7.4 Infractions liées au harcèlement, à l'intimidation et à la discrimination

NES applique une **tolérance zéro** envers toute forme de :

- Harcèlement (verbal, physique, psychologique ou sexuel).
- Intimidation ou violence (gestes, menaces, isolement).
- Discrimination fondée sur le sexe, l'âge, la langue, l'origine, la religion, le handicap ou l'orientation sexuelle.

Tout membre témoin ou victime est encouragé à :

- En parler à un entraîneur, un parent responsable ou un membre du Conseil d'administration de confiance.
- Remplir un rapport d'incident si nécessaire.
- Recevoir un soutien et un suivi confidentiels.

Les mesures prises dans ces cas peuvent aller d'une médiation à une suspension ou une expulsion, selon la gravité de la situation.

7.5 Principes encadrant le processus disciplinaire

- **Équité** : chaque membre a le droit d'être entendu avant toute décision.
- **Progressivité** : la sanction vise d'abord la correction du comportement.
- **Confidentialité** : les dossiers disciplinaires sont traités avec discrétion.
- **Documentation** : tout incident doit être rapporté par écrit et conservé par le Conseil d'administration.

7.6 Application en tout temps

- Le Code de conduite s'applique à tous les membres, athlètes, parents, entraîneurs, bénévoles, officiels et administrateurs, autant sur le bord de la piscine qu'à l'extérieur, lors des événements sociaux ou sur les réseaux sociaux.
- Le non-respect des comportements interdits ou des règles disciplinaires peut entraîner des mesures immédiates, même hors des installations du Club, si l'incident affecte la sécurité, le bien-être ou l'image du Club.

8. Inclusion et sport sécuritaire

- Chaque membre contribue activement à créer un environnement sécuritaire, respectueux et bienveillant, où tous se sentent accueillis et valorisés.
- Le Club suit les lignes directrices de Natation NB et de Natation Canada, ainsi que les bonnes pratiques en matière de protection des athlètes et de prévention des abus.
- NES s'engage à offrir un espace où chacun peut pratiquer le sport sans peur d'abus, de discrimination, d'intimidation ou d'exclusion.
- Tout comportement ou propos discriminatoire, intimidant ou harcelant sera traité sérieusement et pourra entraîner des mesures disciplinaires.
- Les membres sont encouragés à signaler toute situation préoccupante à un entraîneur, un parent responsable ou un membre du Conseil d'administration de confiance.

- Le Club promeut l'égalité des chances, l'inclusion et le respect des différences individuelles, qu'elles soient liées au sexe, à l'âge, à l'origine, à la religion, à la couleur de peau, à l'orientation sexuelle, au handicap ou à toute autre caractéristique personnelle.
- NES s'engage à offrir un soutien confidentiel aux victimes ou témoins d'incidents, et à assurer un suivi approprié afin de maintenir un environnement sécuritaire pour tous.

9. Engagement

Chaque membre du Club (athlète, parent, entraîneur, officiel, bénévole, administrateur) s'engage à :

- Lire, comprendre et se familiariser avec le présent Code de conduite, ainsi qu'avec les politiques et règlements du Club.
- Respecter le Code de conduite en tout temps, tant lors des entraînements, compétitions et événements sociaux, qu'en dehors des installations du Club ou sur les réseaux sociaux.
- Promouvoir un environnement positif, sécuritaire, respectueux, inclusif et exempt de toute forme de harcèlement, intimidation, violence ou discrimination.
- Adopter un comportement exemplaire, reflétant les valeurs et l'éthique du Club, et encourager les autres membres à faire de même.
- Participer activement à la vie du Club en respectant ses règlements et en contribuant au bien-être collectif, à la réussite et au développement de tous les participants.
- Signaler toute situation préoccupante ou tout incident en lien avec le Code de conduite à un entraîneur, un membre du Conseil d'administration ou une personne de confiance.

Par cette démarche, chaque membre contribue à maintenir un environnement où la natation peut être pratiquée de façon saine, sécuritaire et enrichissante pour tous.

Engagement au respect du Code de conduite
Natation Edmundston Swimming
(à signer en début de la saison)

Cette page doit être signée et remise en personne à un membre du Conseil d'administration ou envoyée par courriel à president.nes@gmail.com au début de la saison.

Par la signature de ce document, je _____
(nageur, parent, entraîneur, bénévole ou administrateur) confirme avoir lu et compris le Code de conduite du Club Natation Edmundston Swimming et m'engage à le respecter en tout temps, en observant le règlement interne et en traitant tous les membres avec respect, intégrité et courtoisie.

Nom : _____

Encerclez : Nageur / Parent / Entraîneur / Officiel / Bénévole / Autre

Signature : _____

Date : _____